

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 07 janvier DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : MM Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Benoît BALUT, Christophe COPLO
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER, Catherine DUVALLET, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA,
Mmes Catherine BATAILLE, Brigitte ROIX

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

**Mme Catherine DUVALLET
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mme Sonia ROSSIGNOL

DATE DE SÉANCE

07 janvier 2025

DATE DE CONVOCATION

18 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

09 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

11

PROCURATION(S)

VOTANTS

11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

**Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.**

La Vice-présidente

Délibération n° 7

DEMANDES DE SOUTIENS FINANCIERS – PRESTATIONS NON REMBOURSABLES

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que des familles de Val-de-Reuil en difficulté ont sollicité une demande de soutien financier non remboursable et expose la situation de ces familles.

**18 dossiers ont été accordés pour un montant global de
7 693,00€,**

**1 dossier a été ajourné,
3 dossiers ont été rejetés.**

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus concernant les soutiens financiers attribués aux familles pour un montant global 7 693,00€.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus concernant les soutiens financiers attribués aux familles pour un montant global 7 693,00€.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES